L’AFD dénonce la réalité de l’emploi des diabétiques dans un Livre Blanc « Diabète et travail »

4 fois plus de risque d’être exclu du monde du travail *

En dépit du code du travail qui précise qu’aucun salarié ne peut être licencié en raison de son état de santé, une personne atteinte de maladie chronique comme le diabète a 4 fois plus de risque d’être exclue du monde du travail. Ainsi, le pourcentage d’actions de soutien aux victimes engagées par l’AFD est passé de 15% en 2009 à 21% en 2010. *« Nous voulons pointer du doigt une législation souvent obsolète et changer les idées reçues sur l’aptitude professionnelle des personnes atteintes de diabète »*, affirme Gérard Raymond, président de l’AFD. Les causes tiennent essentiellement à l’ignorance qui entoure cette pathologie.

L’ignorance : principal frein à l’embauche d’un diabétique

Les progrès médicaux et techniques rendent désormais le diabétique apte à la plupart des emplois : le risque d’hypoglycémie est devenu quasi nul et les médicaments hypoglycémiants ont été fortement améliorés ; de plus les lecteurs de glycémie de nouvelle génération permettent de surveiller efficacement son taux de glycémie sans risque de déséquilibre du diabète. Dans le même temps, l’organisation du travail a été profondément modifiée grâce aux technologies et à la communication, entrainant une plus forte sécurité.

Une législation souvent obsolète

Pour certaines professions (en particulier dans le secteur public), il existe une législation ; pour d’autres (plus particulièrement liés au privé) elle n’est pas toujours présente et laisse donc une grande latitude à l’employeur et au médecin du travail. Parmi ces métiers, certains justifient d’une incompatibilité avec le diabète (notamment les métiers de sécurité), d’autres pourraient être compatibles au cas par cas, d’autres enfin devraient être accessibles à tous.

Le Livre Blanc « Diabète et travail » apporte une étude, une analyse et des propositions pour mettre un terme aux discriminations et aux freins à l’insertion sociale et professionnelle dont sont victimes les diabétiques.

** Cahiers des maladies chroniques et du travail*

Télécharger le dossier de presse